

Evolution des maladies professionnelles

	2006	2007	2008	Evolution 2008/2007
Nombre de maladies professionnelles indemnisées dont				
Nombre de maladies professionnelles liées aux TMS et lombalgies	113	225	231	+ 2,67 %
Indice de Fréquence *	2,6	5,3	5,4	+ 1,64 %
Coût total **	2 238 950 €	4 033 779 €	4 920 636 €	+21,99 %

Le nombre de maladies professionnelles indemnisées reste très important, de plus leur gravité et leur coût est en forte hausse (augmentation des incapacités permanentes).

Les Troubles Musculo-Squelettiques correspondent aux tableaux 57-69-79-97-98.

Dans l'agroalimentaire, ces TMS représentent plus de 95 % des maladies professionnelles, contre 80 % dans la moyenne des autres secteurs d'activité. Des simulations de taux de cotisation montrent que certaines entreprises agroalimentaires, du fait de l'importance des TMS, cotisent 30 à 35% de plus que la moyenne.

Indices de fréquence par filière

Abattage et découpe de viande	19,7
Transformation de la viande	8,9
Transformation de fruits et légumes	10
Lait fromages	12,9
Boulangerie pâtisserie	3
Chocolaterie confiserie	2,5
Céréales	9,1
Boissons	3,5
Autres	3,6
Toutes filières confondues	5,4

Les filières viande, fruits et légumes et produits laitiers sont les plus génératrices de TMS du fait, entre autre, de l'importance des gestes répétitifs et des ports de charges.

Sites internet

Statistiques régionales : www.cramra.fr, rubrique l'entreprise

Statistiques nationales : www.risquesprofessionnels.ameli.fr ou www.inrs.fr

Conception des locaux agroalimentaires : www.agrobat.fr.

Ce site est commun au Ministère de l'Agriculture, à la Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS et à la Mutualité Sociale Agricole. Il vise à apporter un appui concret et des réponses partagées aux professionnels de l'agroalimentaire en conciliant les exigences «hygiène alimentaire» et «sécurité des salariés».

Brochures

ED898 2003. Evaluer les risques professionnels en abattoir et atelier de découpe : aide à la rédaction d'un document unique.

ED878 2001. Diminuer les TMS dans la filière viande, c'est gagner en performance.

ED106 2003. Usines agroalimentaires : intégrer le nettoyage et la désinfection à la conception des locaux.

Plaquette 2009. «Prévenir les TMS dans la filière agroalimentaire». Optimiser le travail en liant santé et productivité (retours d'expériences).

SP 1156. 2010. Prévention des TMS dans l'agroalimentaire : Méthodologie et outils pour concilier santé et productivité dans l'investissement industriel.

Coordonnées de nos antennes prévention

AIN	3 rue du Docteur Nodet 01000 Bourg en Bresse	04 37 62 19 70
DRÔME - ARDÈCHE	concept girodet - bât C 26500 Bourg les Valence	04 75 83 91 40
LOIRE	le polytech - 1 rue de l'informatique 42000 Saint Etienne	04 77 92 85 80
RHÔNE	26 rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex03	04 72 91 96 96
ISÈRE	27 rue André Maginot 38024 Grenoble cedex 01	04 76 47 29 09
SAVOIE	63 rue Costa de Beauregard 73000 Chambéry	04 79 70 05 27
HAUTE-SAVOIE	le Citadelle - 21 avenue des hirondelles 74000 Annecy	04 50 66 68 00

La Cram Rhône-Alpes est l'assureur social contre les risques professionnels des entreprises de Rhône-Alpes, inscrites au régime général de la Sécurité Sociale.

Elle calcule les taux de cotisation des accidents du travail et maladies professionnelles.

Elle fait la promotion de la prévention au sein des entreprises et aide leurs acteurs à intégrer les questions relatives à la santé au travail.

Pour conduire ces missions, la Cram Rhône-Alpes est chargée d'établir chaque année les statistiques régionales des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ces statistiques sont élaborées à partir des données arrêtées au 30 mai 2009 transmises par les Cram et les entreprises avec leur Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS).

Les accidents du travail ou de trajet avec arrêt et les maladies professionnelles sont comptabilisés en fonction de leur année de première indemnisation (non en fonction de leur année de survenance) et s'ils ont entraîné un arrêt supérieur à 24 heures ou une indemnisation.

Cram Rhône-Alpes

Direction des Risques Professionnels et de la Santé au Travail

26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03

Tél. 04 72 91 96 96 - Fax. 04 72 91 97 09

Email : preventionrp@cramra.fr

SP 1155 - Mars 2010

Statistiques Rhône-Alpes 2008

Secteur agro-alimentaire



Accidents du travail Maladies professionnelles

* indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt ou nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1000 salariés.

** montant des dépenses de l'assurance maladie liées à la réparation des sinistres avec et sans arrêt de l'année considérée (indemnités journalières, frais médicaux et rentes).

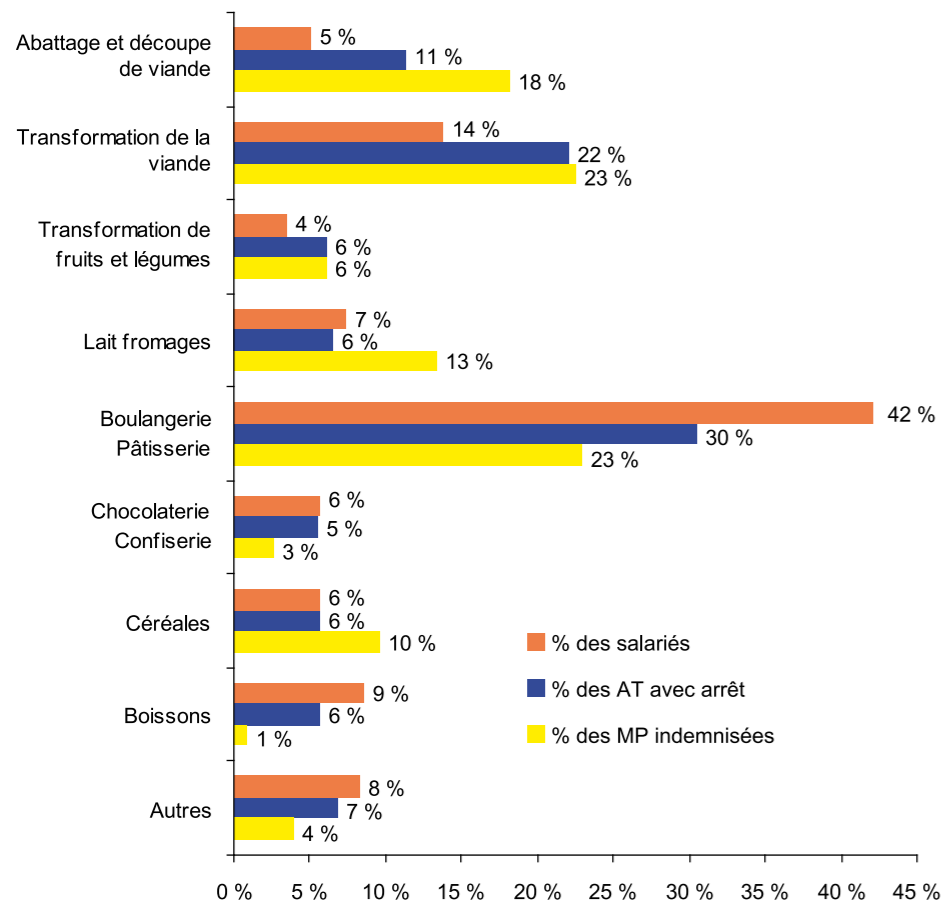
Introduction

Ces statistiques concernent les entreprises de fabrication de produits agroalimentaires du Régime Général (codes risques 151 AB à 159 TB).

La région Rhône-Alpes est la 3^{ème} région agroalimentaire française avec près de 43 000 salariés. Ce secteur d'activité est le 2^{ème} employeur industriel de la région. Il présente une grande diversité de métiers mais qui ont tous en commun des exigences de sécurité alimentaire à concilier avec des exigences santé-sécurité.

De par sa sinistralité préoccupante, le secteur agroalimentaire est l'un des 11 secteurs cibles du Plan d'Actions Régional de la Cram Rhône-Alpes. Les actions de prévention s'orientent prioritairement vers la prévention des TMS en partenariat avec les acteurs spécialisés de la région.

Sinistralité des principales filières de l'agroalimentaire



Toutes les filières agroalimentaires sont représentées dans la région Rhône-Alpes, avec une prédominance des industries de la viande, des boissons, de la biscuiterie-chocolaterie, et du lait.

Dans la filière boulangerie pâtisserie sont inclus les boulangeries artisanales. Ceci explique le nombre élevé de salariés, pour la grande majorité dans de très petites structures.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Evolution des accidents du travail

	2 006	2 007	2 008	évolution 2008/2007
Nombre d'établissements	5 373	5 446	5 469	0,42%
Nombre de salariés	42 728	42 125	42 552	1,01%
Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt	3 425	3 237	3 178	-1,82%
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	2 573	2 495	2 399	-3,85%
Nombre de journées perdues pour incapacité temporaire	137 571	131 098	143 782	9,68%
Durée moyenne d'une incapacité temporaire en jours	53,5	52,5	59,9	14,06%
Nombre d'accidents du travail avec incapacité permanente	165	174	156	-10,34%
dont nombre d'accidents du travail mortels	0	0	1	
Indice de fréquence *	60,2	59,2	56,4	-4,81%
Coût total**	11 802 510, €	10 811 277, €	12 676 379, €	17,25%

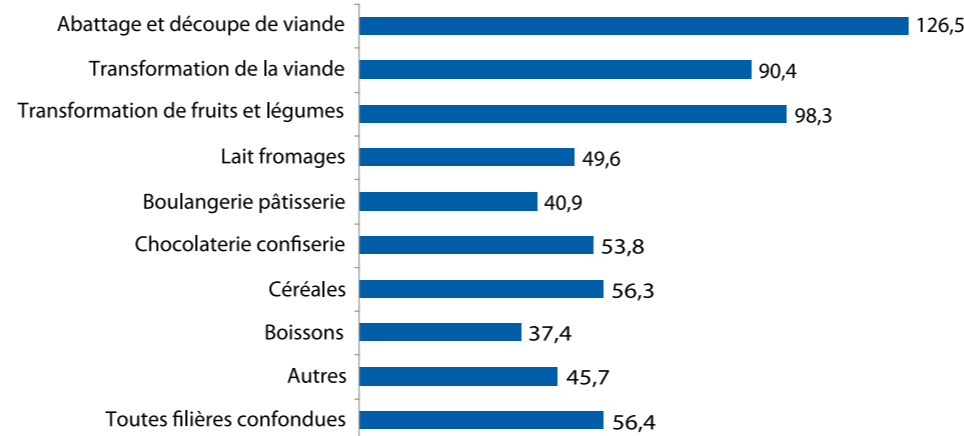
Bien que le nombre d'Accidents du Travail soit en légère baisse, leur gravité et le coût engendré est en nette augmentation.

Répartition par département

Département	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Indice de fréquence	COÛT Total
01 AIN	509	4 592	362	78,8	2 814 157, €
07 ARDECHE	378	2 245	98	43,7	406 893, €
26 DROME	544	5 624	396	70,4	2 031 214, €
38 ISERE	905	6 207	258	41,6	1 346 287, €
42 LOIRE	787	6 835	410	60,0	1 434 060, €
69 RHONE	1 256	8 423	492	58,4	2 493 530, €
73 SAVOIE	465	2 782	169	60,7	1 169 499, €
74 HAUTE-SAVOIE	625	5 844	214	36,6	979 448, €

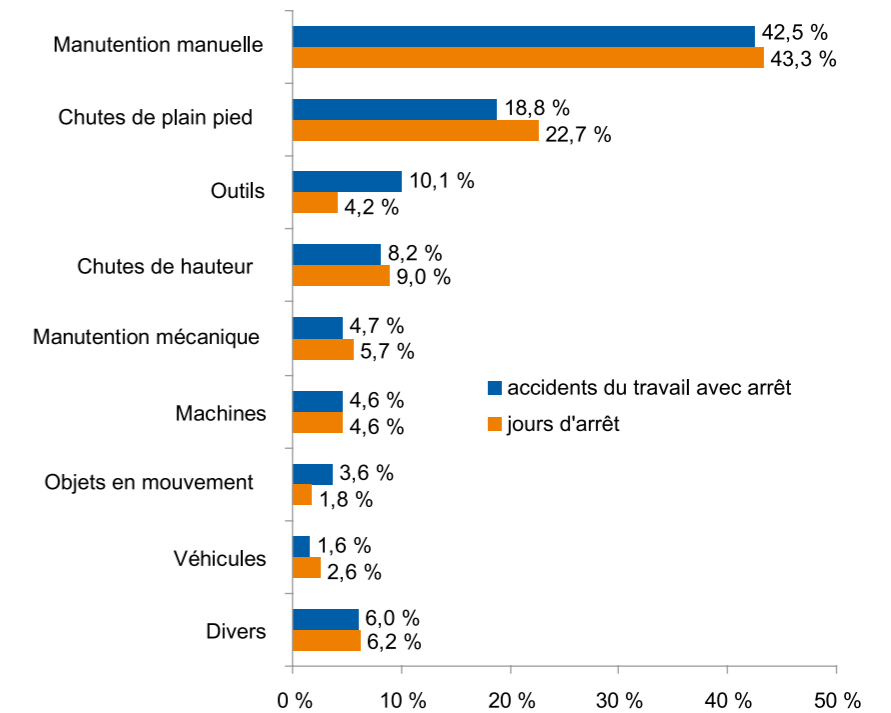
L'indice de fréquence est plus élevé dans les départements ayant un grand nombre de salariés dans les filières les plus accidentogènes (viande, fruits et légumes, boulangerie industrielle).

Indices de fréquence par filière



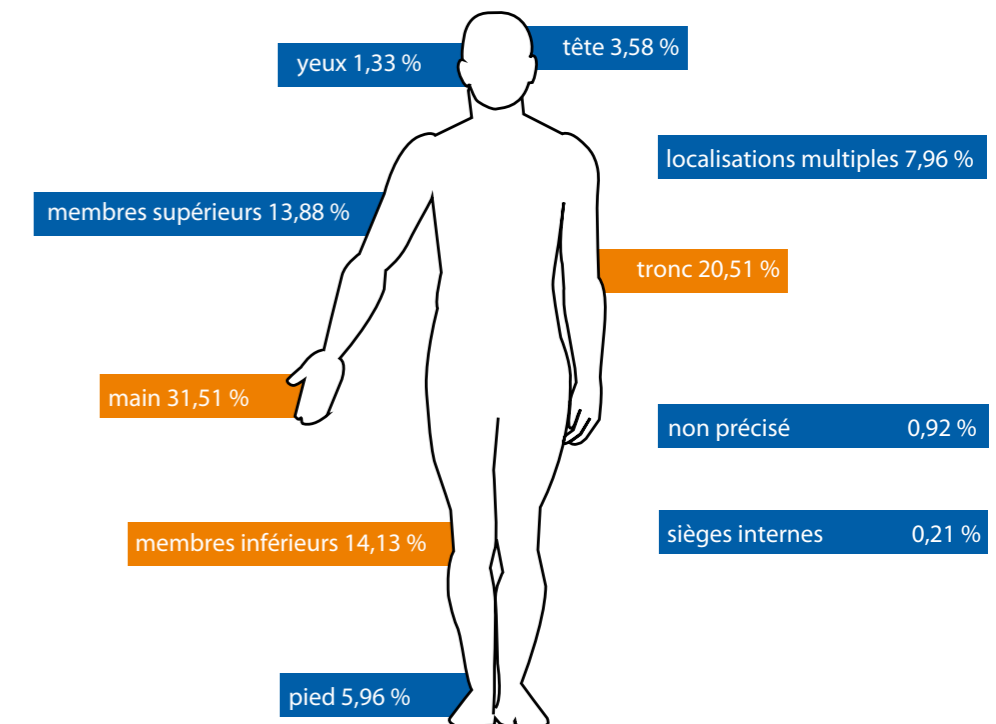
Les industries dites de main d'œuvre (par opposition aux industries de process) sont de loin les plus accidentogènes.

Répartition par élément matériel



Cette répartition des causes d'accidents du travail reste stable d'une année sur l'autre. Elle est assez comparable à la répartition tous secteurs d'activité confondus : moins de chutes de hauteur mais légèrement plus de chutes de plain pied et d'accidents liés aux machines et à l'utilisation d'outils que dans les autres secteurs.

Répartition par siège des lésions



La main reste le siège le plus fréquent des lésions et ce de manière beaucoup plus marquée que dans l'ensemble des autres secteurs d'activité (23%).